



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

SCoT de la région de Cognac

PADD

Comité syndical

28 février 2019 - Jarnac



SCOT DE LA RÉGION DE COGNAC

Calendrier



**Septembre 2015 à
Mai 2016**



Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

Juin à Novembre 2016



Prospective et scénarios

**Janvier 2018 à
février 2019**



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Réunions publiques :

⇒ 12 mars 2019 à 20h à la salle polyvalente de Merpins

⇒ 13 mars 2019 à 17h à la salle des fêtes de Saint-Cyrbardeaux

Mars à mai/juin 2019



Document d'Orientations et d'Objectifs

Ateliers DOO :

⇒ 12 mars 2019 à 9h à la salle polyvalente de Merpins

⇒ 12 mars 2019 à 17h à la salle polyvalente de Merpins

⇒ 13 mars 2019 à 17h à la salle des fêtes de Saint-Cyrbardeaux



Consultations, enquête publique et approbation

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Article L.141-4 du code de l'urbanisme

"Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacements."

Le PADD c'est :

- ◆ **Un projet politique**
- ◆ Une réflexion à long terme
- ◆ La ligne de conduite pour le Document d'Orientation et d'Objectifs

Un projet construit à partir de scénarios



Synthèse des scénarios

La palette productive

- Un scénario de positionnement économique dans lequel le territoire met en avant ses ressources productives variées (filière spiritueux, aéronautique, agroalimentaire...) lui permettant de rayonner et de s'affirmer comme un territoire de performance.

La ruralité innovante

- Un scénario qui revendique une façon d'être et de vivre le territoire au service d'un cadre de vie accueillant et convivial, valorisant la proximité des habitants et autres usagers au terroir.

L'exceptionnalité cognaçaise

- Un scénario fortement identitaire, de l'entre soi, dans lequel le territoire se vit comme un écrin favorable au développement endogène à la filière Cognac et spiritueux.

Élément fédérateur (prérequis):

- L'économie

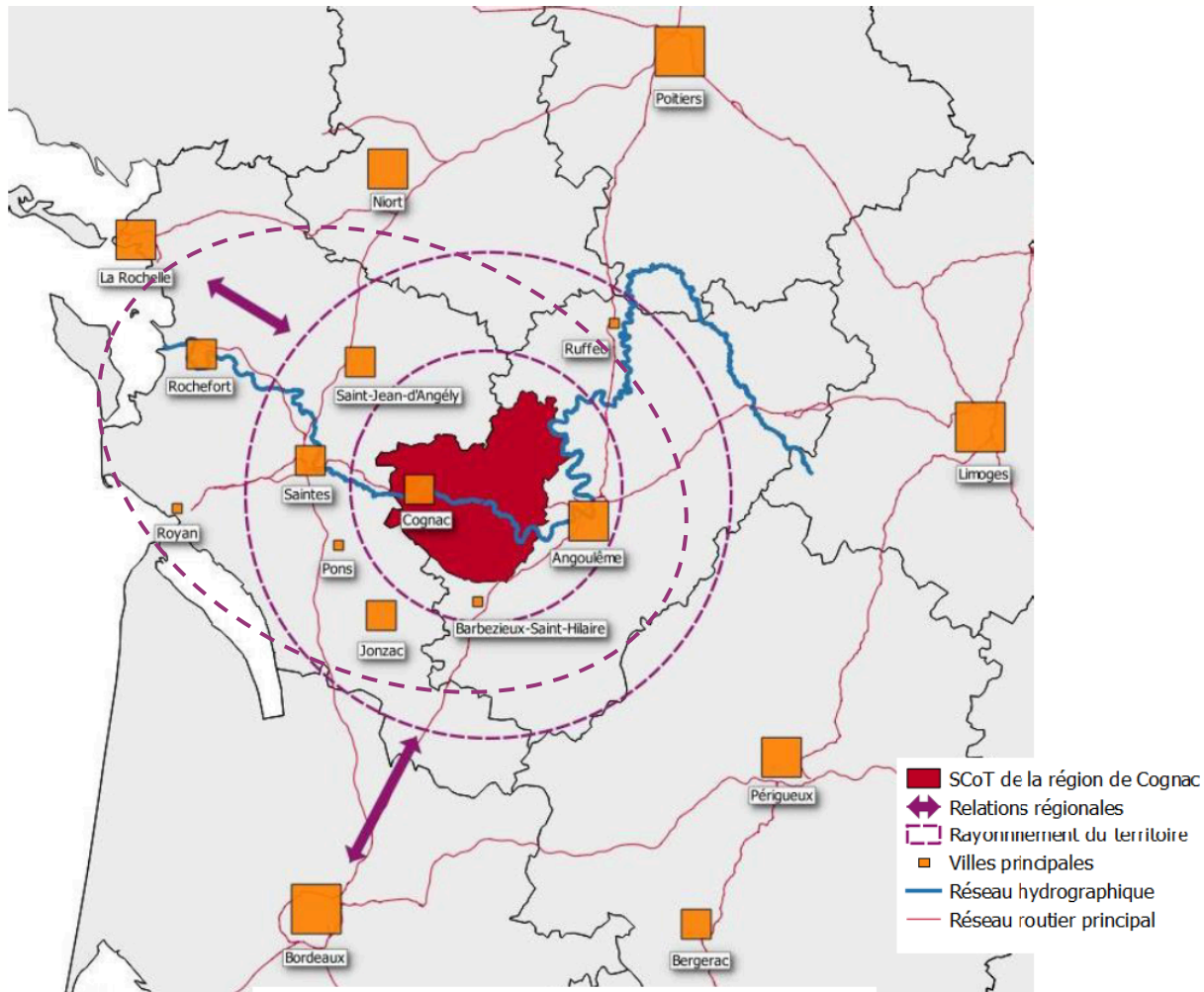
Élément à affermir:

- L'attractivité résidentielle
- Le cadre de vie / le bien-être

Le positionnement du territoire



Le SCoT de la Région de Cognac, une alliance d'exception entre la terre et des Hommes au cœur de l'axe Charente



S'appuyer sur les richesses / atouts du territoire et des alliances externes

- Faire rayonner les spécificités de la région de Cognac par-delà son périmètre
- Contribuer à l'équilibre de la Nouvelle-Aquitaine à partir de l'axe de la Charente
- S'inscrire dans l'espace d'influence de la métropole bordelaise



Pourquoi ce positionnement ?

⇒ **Créer les conditions nécessaires pour :**

- Un nouvel élan à l'attractivité résidentielle, notamment auprès des actifs
- Des mobilités adaptées aux usages du territoire et aux contextes locaux
- Une affirmation des spécificités locales et rurales
- Une réponse aux envies de proximité exprimées par les citoyens
- Le maintien de l'excellence de la filière spiritueuse, notamment du cognac
- Le développement de la diversification du tissu économique
- L'adaptation et la lutte contre le réchauffement climatique

Les grands objectifs et leur mise en œuvre

1

Organiser les grands équilibres entre les différents espaces pour une authenticité renouvelée et valorisée

Organiser une armature urbaine multipolaire renforçant la place de Cognac dans l'axe Charente, tout en maintenant les proximités rurales

Consolider les ressources environnementales et paysagères pour des aménités naturelles attractives

=> Aménités : éléments dont la présence apportent du plaisir, de l'agrément, donnent de l'attrait..., qui participent à l'intérêt public

Préserver l'espace agricole et viticole dans le temps pour l'affirmation de l'authenticité et l'image du territoire

Organiser une armature urbaine multipolaire renforçant la place de Cognac dans l'axe Charente, tout en maintenant les proximités rurales

- Encourager un développement démographique ambitieux en lien avec l'attractivité du territoire et permettant de conserver le poids des polarités

→ Une croissance annuelle moyenne d'environ 0,4% à l'échelle de l'ensemble des communes, soit **environ 87 400 habitants en 2039**

→ Cette ambition tient compte des dynamiques territoriales contrastées : il s'agit bien d'une moyenne à l'échelle du SCoT

- Une croissance démographique, **au-dessus des tendances historiques**, pour permettre au territoire du SCoT de la Région de Cognac d'**accompagner** le développement de la **filière cognac** et la diversification de son tissu économique
- Une croissance démographique pour **répondre au défi du vieillissement**, de renouvellement de la population et des actifs

Organiser les grands équilibres entre les différents espaces pour une authenticité renouvelée et valorisée

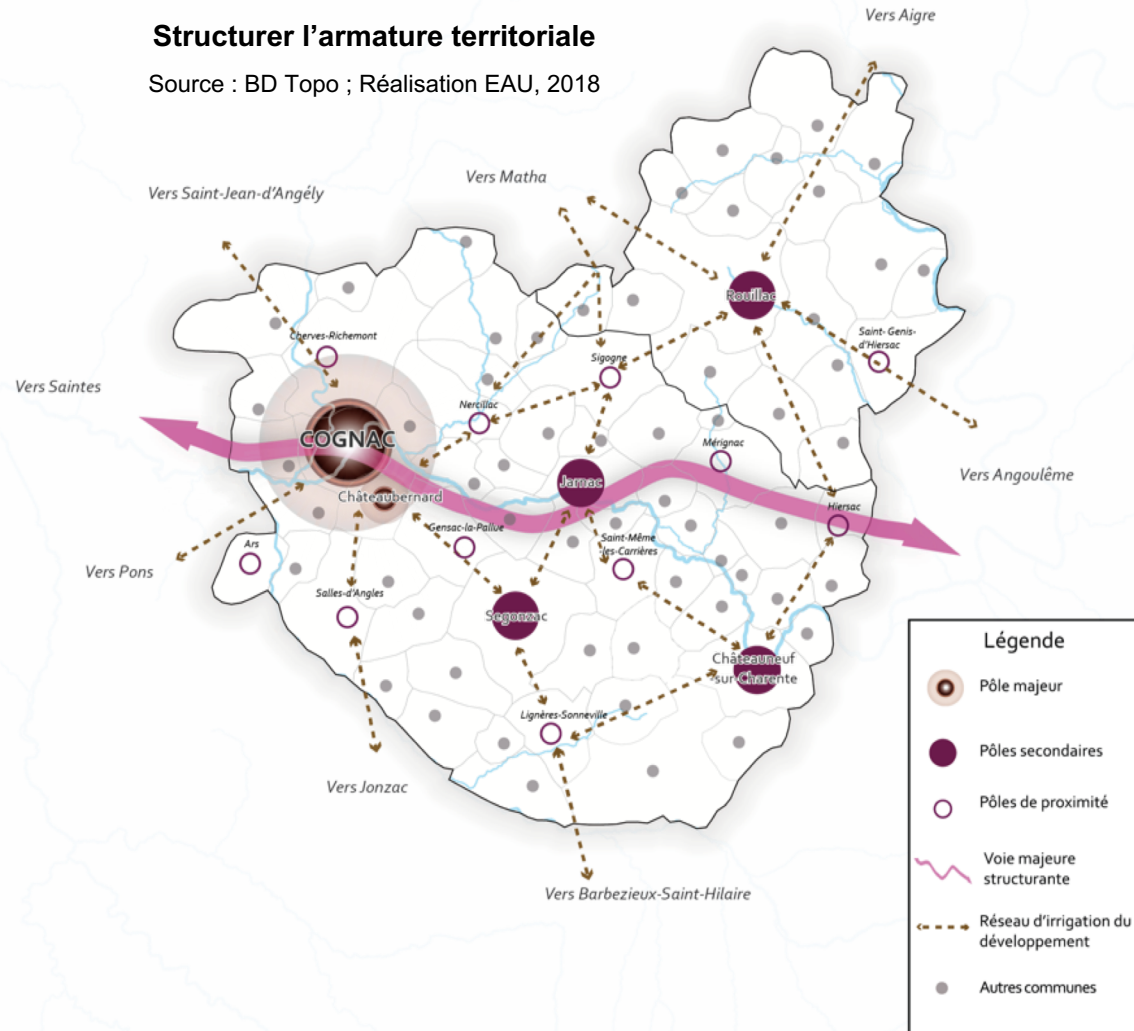
Organiser une armature urbaine multipolaire renforçant la place de Cognac dans l'axe Charente, tout en maintenant les proximités rurales

- Une armature au service de la proximité aux services / équipements / emplois et du rayonnement du territoire :

- **Un pôle majeur** constitué du bi-pôle **Cognac-Châteaubernard** d'influence sur l'axe Charente
- **Des pôles secondaires** dans une logique de relai au pôle majeur et d'équilibre d'équilibre territorial
- **Des pôles de proximité** pour l'animation des territoires ruraux
- **Les autres communes rurales** ayant vocation à maintenir leur dynamisme communal

Structurer l'armature territoriale

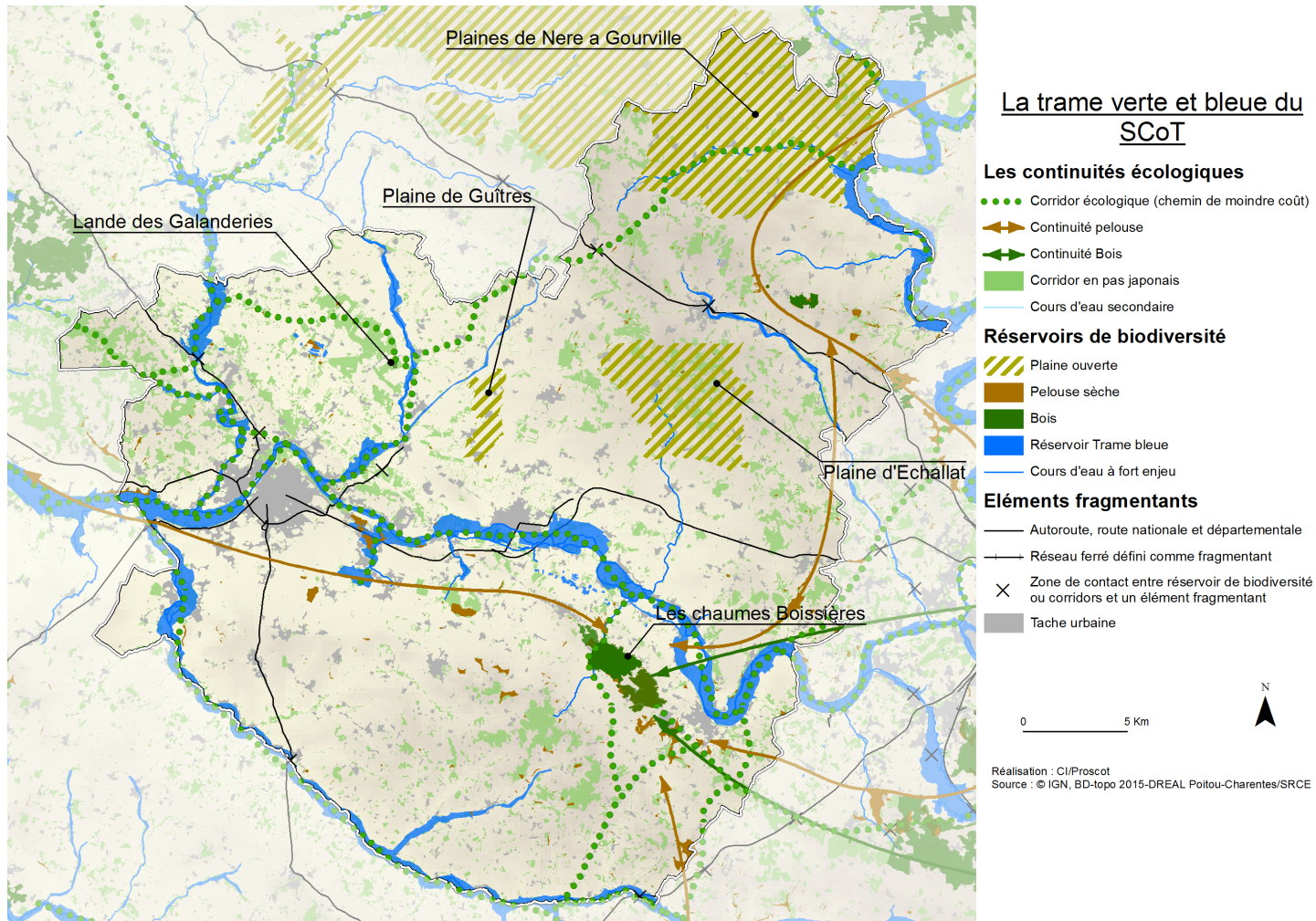
Source : BD Topo ; Réalisation EAU, 2018



Consolider les ressources environnementales et paysagères pour des aménités naturelles attractives

- Protéger, gérer, restaurer les réservoirs de biodiversité et les continuités pour maintenir les perméabilités entre les milieux
 - Conforter la trame verte et bleue pour améliorer la qualité des relations écologiques, paysagères et le bien-être / santé des habitants
 - Assurer le maintien des activités agricoles et primaires dans les espaces contribuant au bon fonctionnement de la trame verte et bleue
- Optimiser l'aménagement en intégrant les enjeux essentiels de la trame verte et bleue dans les espaces urbanisés
 - Intégrer la TVB dans les circuits touristiques, dans les pratiques récréatives / pédagogiques, dans les espaces urbanisés...
- Maitriser la vulnérabilité des milieux aquatiques, préserver les cours d'eau et zones humides
 - Protéger et gérer la ressource en eau : pollutions, qualité et sécurisation de l'alimentation en eau potable, anticiper les besoins futurs liés à l'accueil de nouvelles populations

Consolider les ressources environnementales et paysagères pour des aménités naturelles attractives



Préserver l'espace agricole et viticole dans le temps pour l'affirmation de l'authenticité et l'image du territoire

- Affirmer une volonté de maîtrise de l'étalement urbain
 - Les objectifs de réduction de la consommation foncière résidentielle et économique autour de **-44% à -50%**
 - Mobiliser les espaces déjà urbanisés pour le développement résidentiel et économique
 - Favoriser les extensions dans la continuité du tissu urbain existant, permettant de (re)créer des liens de fonctionnalité avec les espaces existants
 - Concevoir des aménagements plus compacts avec des formes adaptées aux contextes dans lesquels ils s'inscrivent
- Veiller au maintien d'un cadre de travail fonctionnel pour les activités agricoles (accès à la parcelle, circulation des engins agricoles, périmètres nécessaires à la gestion des risques, etc.) et anticiper leur développement

Préserver l'espace agricole et viticole dans le temps pour l'affirmation de l'authenticité et l'image du territoire

Paysage cognaçais



Paysage rouillacais



- Préserver l'espace agricole pour contribuer au maintien d'une diversité paysagère et des territoires

2

Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement »

Développer des mobilités adaptées pour tous

Affirmer l'offre en commerce et équipements pour un cadre de vie animé et agréable

Assurer un développement résidentiel garantissant adaptabilité, convivialité, sociabilité et sécurité pour tous

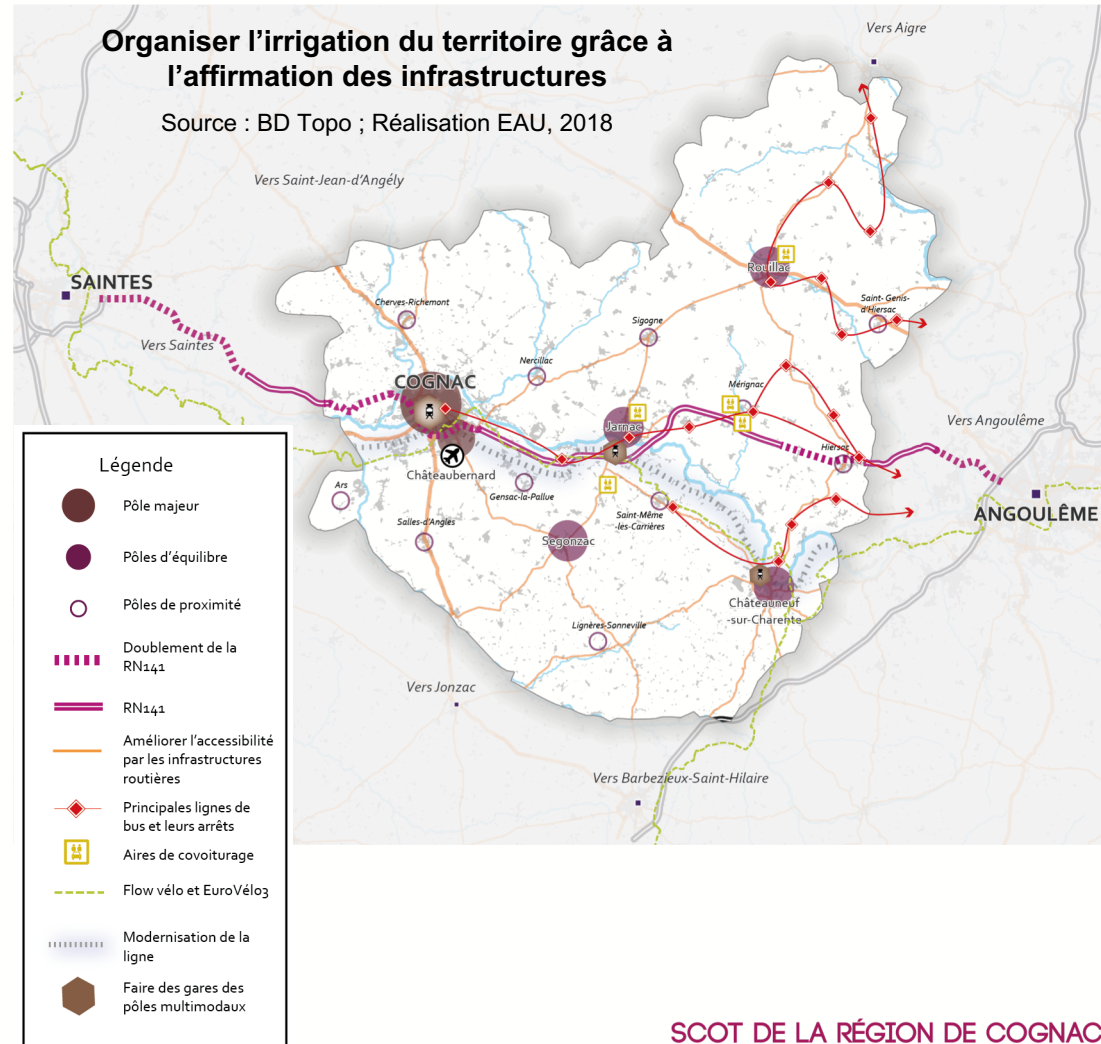
Garantir un aménagement et des morphologies urbaines en cohérence avec l'identité patrimoniale du territoire et du « bien-vivre »

Développer des mobilités adaptées pour tous

- Etre en accroche des dynamiques externes grâce à l'affirmation des infrastructures de communication

*Les priorités sont : Liaison Saintes-Angoulême (RN 141 en 2*2 voies) ; contournement de Cognac ; le maintien de l'ensemble des liaisons ferroviaires, l'accessibilité aux ZAE, et les mobilités internes ; **couverture en très haut débit et téléphonie mobile***

- Valoriser et maintenir les gares en renforçant notamment leur rôle d'intermodalité
 - ➔ Améliorer la qualité des espaces aux abords des gares
 - ➔ Faire des gares des pôles multimodaux (stationnements, fréquences de desserte...)



Développer des mobilités adaptées pour tous

- Développer les alternatives à la voiture individuelle
 - Encourager la pratique du covoiturage par des aménagements dédiés le long des grands axes routiers (RN141, vers Rouillac ou vers les pôles extérieurs de Saint-Jean-d'Angély, Barbezieux, Pons...)
 - Optimiser l'offre de transports en commun (renforcer les relations entre les polarités du territoire et les pôles d'emploi)
 - Déployer l'offre de transport à la demande pour les populations les moins mobiles
 - Anticiper les véhicules de demain (bornes de recharge pour voiture électrique / hybride)
- Développer un urbanisme favorable aux modes actifs de déplacements
 - Développer et renforcer des voies douces sécurisées
 - Connecter les lieux d'intérêts quotidiens (pôles d'emploi, de commerces ou services), les lieux d'intérêts touristiques aux centres villes et bourgs par le biais des liaisons douces
 - Encourager le développement de plans de mobilités inter-entreprises

Affirmer le commerce et les équipements pour un cadre de vie animé et agréable

- Organiser le développement des équipements dans le cadre d'un réseau à l'échelle du SCoT
 - Concentrer l'offre en équipements et services pour une meilleure fréquentation et un niveau de service amélioré (regrouper les équipements et services)
 - Organiser l'implantation des équipements en cohérence avec les besoins (santé, personnes âgées, petite enfance, formation...)
- Adapter l'offre culturelle, sportive et de loisirs selon les besoins des usagers (soutenir les coopérations entre communes pour l'organisation d'évènements...)
- Articuler une stratégie commerciale avec les modes de vie des habitants
 - Soutenir une offre commerciale de proximité (mixité fonctionnelle, limiter les ruptures dans le linéaire commercial, aménager des espaces agréables...)
 - Mettre en œuvre une offre commerciale adaptée aux vocations des espaces de vie au regard de l'armature urbaine du projet de territoire (maîtriser l'offre commerciale de périphérie et soutenir le commerce de centre ville et bourg)

Assurer un développement résidentiel garantissant adaptabilité, convivialité, sociabilité et sécurité pour tous

- Permettre les parcours résidentiels sur le territoire
 - Répondre quantitativement aux besoins des populations et au développement choisi : entre **6 000 – 6 500 logements** supplémentaires d'ici 2039
 - Proposer une offre pour profils spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, jeunes, gens du voyage, saisonniers...)
 - Développer une offre de logements sociaux en cohérence avec les besoins
- Proposer une offre d'habitat en adéquation avec les exigences d'aujourd'hui
 - Organiser la mobilisation des logements vacants
 - Encourager les politiques de rénovation (amélioration de la performance énergétique) et de réhabilitation du bâti
 - Diversifier l'offre en habitat (du petit au grand logement)
- Gérer les risques et les nuisances pour une meilleure protection de la population
 - Réduire les risques naturels et technologiques pour les personnes et leurs biens
 - Réduire l'exposition aux nuisances des populations

Garantir un aménagement et des morphologies urbaines en cohérence avec l'identité patrimoniale du territoire et du « bien-vivre »

- Valoriser le patrimoine bâti grâce à une mise en scène urbaine
 - Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine ainsi que ses abords (dont le patrimoine lié à l'activité viticole)
 - Trouver un équilibre entre densification et préservation de l'identité morphologique des communes (respect mutuel entre architecture et paysage bâti et naturel d'inscription)
- Mettre en valeur l'image du territoire grâce à des aménagements qualitatifs
 - Améliorer la qualité des entrées de ville pour assouplir les transitions entre la trame urbaine et agri-naturelle
 - Veiller à la qualité et l'intégration des installations et constructions à vocation économique et résidentielle

Offrir des commodités territoriales en réponse aux besoins des personnes et de l'attractivité de la région de Cognac

Source : BD Topo ; Réalisation EAU, 2017

Affirmer le commerce et les équipements comme éléments structurants d'un cadre de vie animé et agréable

→ Concentrer l'offre d'équipements supérieurs sur Cognac

Une offre en commerces et équipements adaptée aux espaces de vie :

Le pôle Cognac-Châteaubernard comme espace d'accueil de l'offre dédiée à toutes les fréquences d'achats, répondant aux besoins d'un grand volume de population

Les pôles d'équilibres sont des espaces de vie avec des commerces, équipements et services pour les besoins quotidiens et hebdomadaires

Une intensité soutenue des commerces de proximité

Maintenir une vitalité commerciale dans les milieux ruraux

Un développement résidentiel garantissant sociabilité, convivialité et adaptabilité pour tous

Créer les conditions nécessaires au « bien-vivre » dans le territoire, avec :

Une offre d'habitat diversifiée permettant les parcours résidentiels...

... en mobilisant les logements vacants...

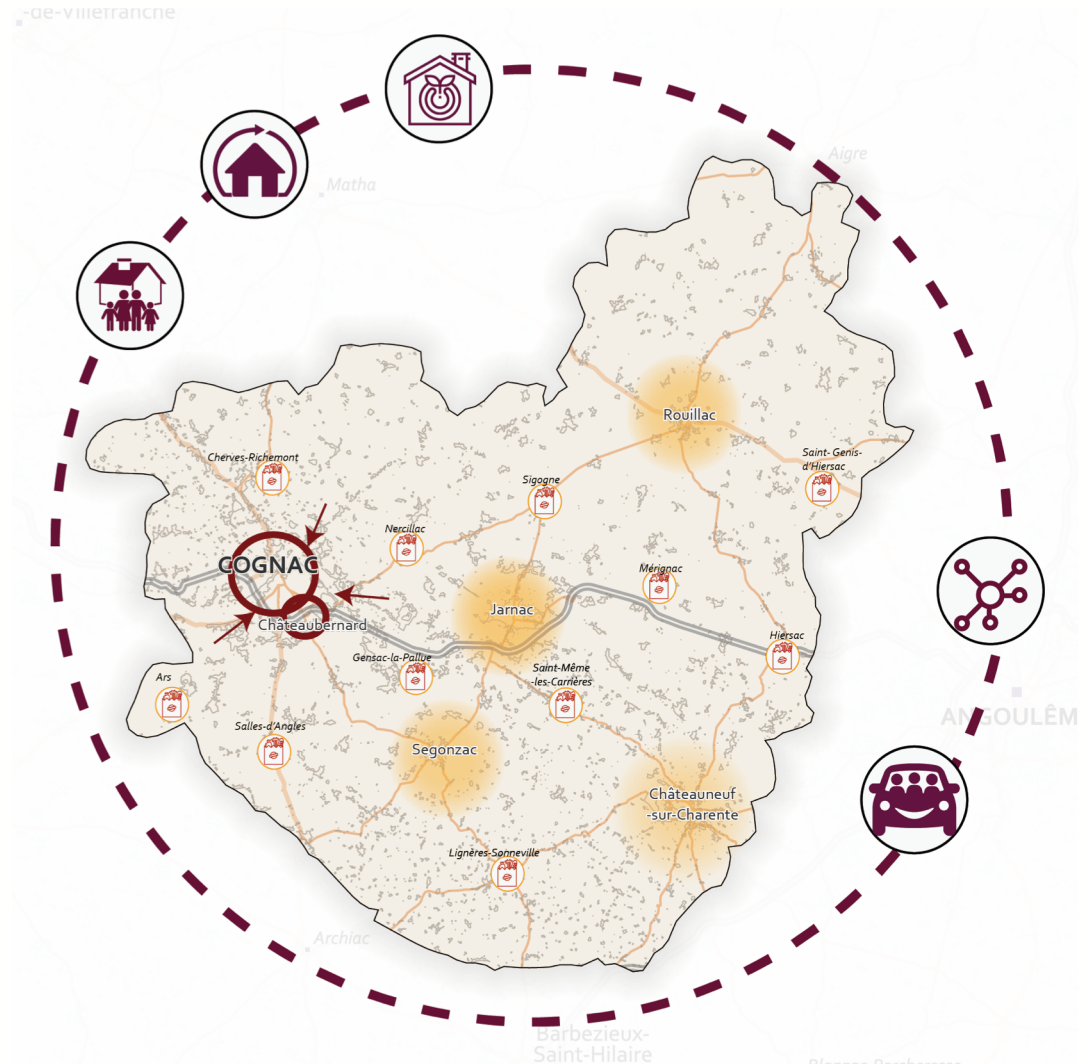
... et en adéquation avec les exigences des ménages

Des alternatives à la voiture individuelle

Un urbanisme favorable aux modes actifs

Garantir un aménagement et des morphologies urbaines en cohérence avec l'identité patrimoniale du territoire et du « bien-vivre » :

Par un traitement des entrées de ville, une intégration paysagère des zones d'activités et une qualification des espaces publics



3

Maintenir l'excellence économique de la filière spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale

Maintenir l'excellence de la filière spiritueux et agir pour la diversification économique permettant une plus grande liberté de choix à l'égard de l'emploi

Faire du tourisme un vecteur de l'économie et d'expérimentation de l'identité locale

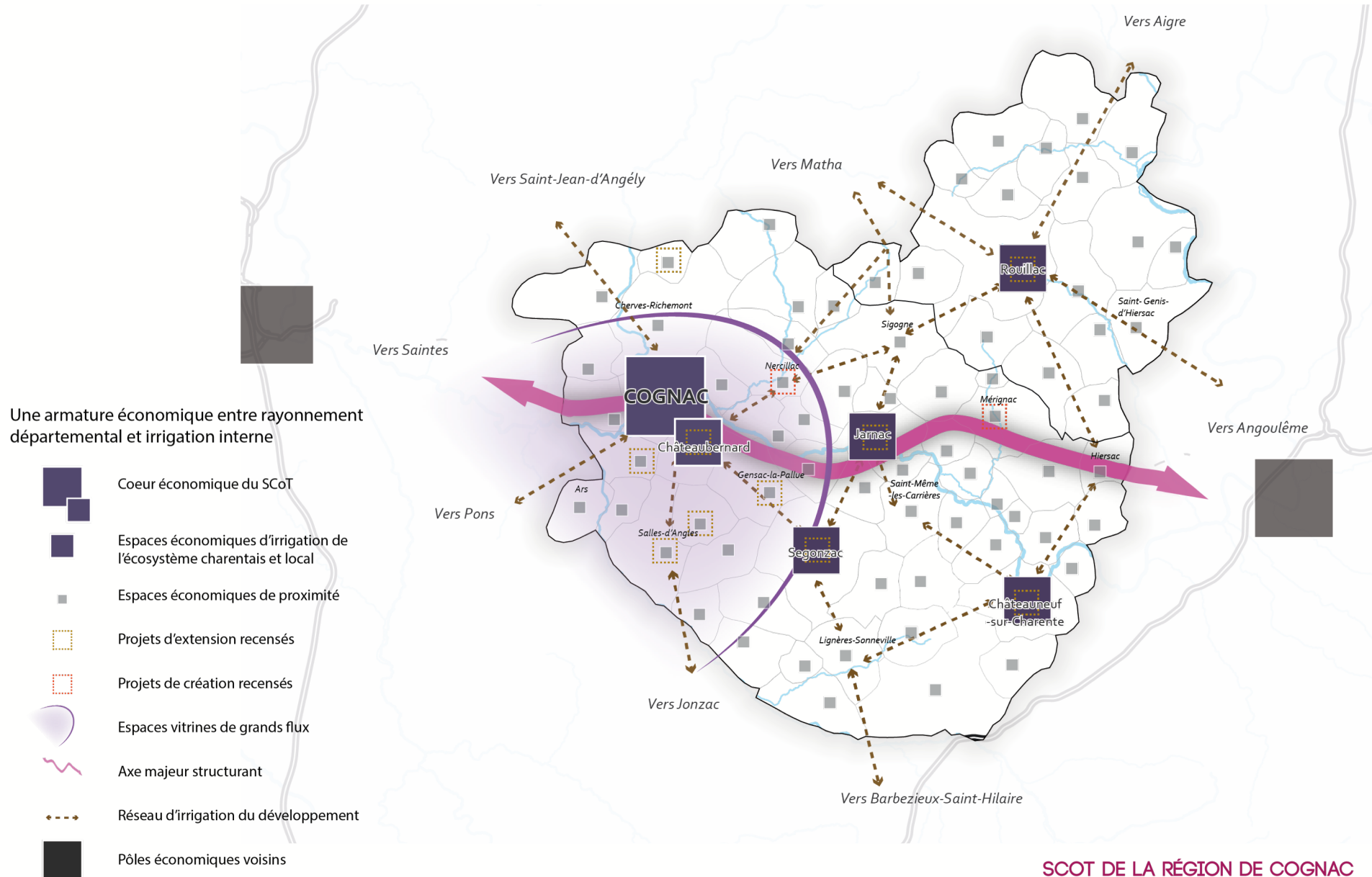
Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires de petites et grandes échelles

Valoriser les ressources environnementales dans le cadre de la politique énergétique pour s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique

Maintenir l'excellence de la filière spiritueux et agir pour la diversification économique permettant une plus grande liberté de choix à l'égard de l'emploi

- Organiser une offre foncière et immobilière attractive qui répond aux besoins des diverses entreprises et qui diffuse le développement
 - Structurer les espaces d'activités économiques vitrines
 - Soutenir le maillage des espaces économiques d'irrigation et de proximité
 - Favoriser les activités tertiaires et le petit artisanat dans l'enveloppe urbaine (en lien avec les nouvelles formes de travail – télétravail...)
 - Favoriser le parcours résidentiel des entreprises (offre foncière et immobilière diversifiée)
- Donner de la lisibilité et de la qualité à l'offre foncière
 - Optimiser et qualifier l'offre existante (mutualisation des espaces communs – parking, requalification, qualité paysagère...)
 - Répondre aux besoins des entreprises en services connexes (crèche, restauration, mise en réseau...)

Maintenir l'excellence économique de la filière spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale



Faire du tourisme un vecteur de l'économie et d'expérimentation de l'identité locale

- Structurer et rendre lisible l'offre touristique dans le SCoT de la région de Cognac
 - Améliorer la lisibilité de l'offre touristique (marketing à développer, mise en réseau des acteurs du tourisme internes et externes...)
 - Structurer et organiser un véritable maillage touristique au sein du territoire (proposer un parcours touristique autour du patrimoine / culture / histoire, du fleuve, du cognac / spiritueux, de la nature, de l'expérience – vendanges, vinothérapie...)
 - Consolider l'offre d'équipements et services (hébergement, restauration, location de vélos, marchés...)
- Donner un nouveau souffle au tourisme (inscription des « savoir-faire du cognac » à l'UNESCO, Cittaslow...)

Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires de petites et grandes échelles

- Confirmer la viticulture et l'agriculture comme fondamentaux économiques
 - Assurer l'avenir des exploitations agricoles et viticoles (stockage, transmission, labellisation...)
 - Encourager la diversification des activités au sein des exploitations (accueil de touriste, production d'énergie renouvelable...)
 - Faire de l'agriculture un vecteur de l'authenticité du territoire (circuits de proximité, agriculture biologique et raisonnée, partenariats externes...)
- Valoriser la ressource des sols et sous-sol et l'économie circulaire dans le cadre d'une gestion environnementale attentive
 - Poursuivre une exploitation adaptée et raisonnée des carrières, en respectant l'intégrité environnementale et paysagère
 - Encourager les projets d'économie circulaire en lien avec la filière cognac et les déchets verts / ménagers
 - A l'image de REVICO et du Site Valoparc de Saint-Sévère*

Valoriser les ressources environnementales dans le cadre de la politique énergétique pour s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique

- Réduire les rejets atmosphériques du territoire
 - Encourager la rénovation thermique des bâtiments
 - Favoriser le recours à des modes d'aménagements et des matériaux constructifs sobres (éco-matériaux, bioclimatisme...)
- Favoriser le développement des énergies renouvelables en fonction des contextes locaux et des évolutions technologiques



Merci de votre attention